

Environnement

Sources et rivières du Limousin dénonce et entend poursuivre le combat

L'assemblée générale de SRL a été l'occasion de rappeler le mauvais état des cours d'eau et de dénoncer agriculture industrielle et exploitation minière.

L'assemblée générale de Sources et Rivières du Limousin (SRL) s'est tenue récemment au siège social, au centre nature La Loutre à Verneuil-sur-Vienne.

Dans son rapport moral, le président, Jean-Jacques Gouguet, est reparti du constat principal établi dans le dernier rapport d'information rendu à l'Assemblée Nationale en novembre 2025 : « les cours d'eau français sont en mauvais état ».

« Ce constat ne fait que conforter la pertinence des travaux de prospection menés par la commission Milieu de SRL sur les têtes de bassins, au cœur des priorités d'actions de l'association. Ce sont des milieux fragiles qu'il faut protéger et réhabiliter, d'où l'importance en particulier de s'attaquer à la question des étangs en Limousin, qui nous prépare une crise majeure de l'eau si on continue à ne rien faire. C'est tout l'enjeu équilibre de l'hydrologie régénérative pour restaurer nos petits cours d'eau et prévenir les assèchs qui les menacent maintenant lors de chaque sécheresse en été. »

Affaires juridiques en cours

Par rapport aux affaires juridiques en cours, le président a transmis son sentiment « de revenir quarante ans



L'assistance attentive à la lecture de l'exposé du président Jean-Jacques Gouguet.

en arrière avec le triple retour en Limousin des élevages industriels (méga fermes bovines, porcheries industrielles), des mines (Saint-Yrieix) et des microcentrales hydroélectriques. Tout ceci s'inscrit dans un contexte de détricotage du droit de l'environnement et d'ignorance du principe fondamental de non régression, estime l'association ».

Dans une telle conjoncture de déni de la question environnementale, « SRL continuera à œuvrer au service de la défense d'un bien commun aussi vital que la ressource en eau : la connaissance des milieux aquatiques et prospections de rivières, l'éducation à l'environnement et le contentieux quand cela est nécessaire ». ●